



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix-huit mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 2
Absents : 2

Date de la convocation : 12 mars 2025

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, GARNIER Béatrice, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS: MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°34

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES- APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 des **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de fonctionnement :

Dépenses	19 254,96 €
Recettes	48 697,94 €
Excédent de clôture	29 442,98 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

Dépenses	29 261,22 €
Recettes	21 082,68 €
Déficit de clôture	- 8 178,54 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2024 des PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

